

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

Date de convocation : 1^{er} février 2023

Date d'affichage : 15 février 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-trois, le 9 février à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints –, M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. ENJALBERT, Mme DANIN, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, Mme LECLERC, M. THOME, Mme MOROSAN, M. ROCHER, Mme YOT, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, M. GANDRILLON pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MONET pouvoir à Mme LECLERC, M. RICHARD pouvoir à M. ROCHER, Mme ETHUIN-JEANMET pouvoir à Mme YOT.

Absents : Mme NGO DJOB, M ESTARZIAU.

Secrétaire de séance : M. BOURSE.

N° DEL-2023-009

OBJET : TARIFS 2023 DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DES MATÉRIELS

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DEL2021-114 portant sur les tarifs 2022 des salles communales et des matériels,

VU l'avis favorable de la commission permanente Finances en date du 30 janvier 2023,

CONSIDÉRANT que la ville de Saint-Prix dispose de salles communales (salle des fêtes, salle d'accueil et salle Adèle Hugo) et de matériel qu'elle loue à ses administrés dans le cadre de l'organisation d'événements privés.

CONSIDÉRANT les tarifs 2022 suivants :

SALLE DES FÊTES	Tarif horaire en journée (avant 17h) Forfait nuit de 17h à 3h du matin Forfait cuisine et vaisselle utilisation en salle Caution salle Caution ménage	82,40 € 1 185,00 € 258,00 € 1 751,00 € 309,00 €
	Location matériel utilisation extérieure : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en charge ➤ Chaise ➤ Table ➤ Banc ➤ Lot de 10 pièces de vaisselle Caution en fonction du nombre d'articles loués et de la valeur qui leur est attribuée	46,00 € 4,20 € 10,30 € 10,30 € 2,15 €
SALLE D'ACCUEIL	Tarif horaire Caution	20,60 € 257,00 €
SALLE ADÈLE HUGO	Tarif forfaitaire	25,80 €/h
	Tarif mensuel pour 3 jours par semaine (hors périodes de juillet et août qui sont modulables)	300,00 € mensuel

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé de revaloriser les tarifs à compter du 1^{er} mars 2023

CONSIDÉRANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur KAYAL ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : FIXE les tarifs de location des salles et matériels à compter du 1er mars 2023 comme suit :

SALLE DES FÊTES	Tarif horaire en journée (avant 17h) Forfait nuit de 17h à 3h du matin Forfait utilisation de l'espace cuisine (réchauffeur, réfrigérateur, congélateur, machine à glaçons) Caution salle Caution ménage	89,00 € 1 268,00 € 280,00 € 1875,00 € 330,00 €
	Location matériel utilisation extérieure : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en charge ➤ Chaise ➤ Table ➤ Banc Caution en fonction du nombre d'articles loués (par tranche de 100 € de location)	50,00 € 4,50 € 11,00 € 11,00 € 50,00 €

SALLE D'ACCUEIL	Tarif horaire	22,00 €
	Cauton salle	275,00 €
	Cauton ménage	150,00 €
SALLE ADÈLE HUGO	Tarif horaire	30,00 €
	Cauton salle	300,00 €
	Cauton ménage	200,00 €

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire